



CABINET



# COMMUNIQUE

Le Ministère de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté informe les populations que dans le cadre du Plan de riposte contre la pandémie à COVID-19, un Fonds dénommé Fonds Spécial de Solidarité et de Soutien d'Urgence Humanitaire COVID-19 (FSS Covid-19), destiné aux ménages vulnérables, aux travailleurs mis en chômage technique et aux familles indigentes endeuillées par la COVID-19, a été institué par ordonnance le 15 Avril 2020.

Le Ministère tient à préciser que les opérations d'enrôlement pilotées par les Comités Régionaux présidés par les Préfets sont totalement gratuites. Aucun frais n'est exigé aux bénéficiaires à l'inscription, aucune ponction ne doit être faite lors du transfert monétaire.

Le Ministère de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté, met en garde tous contrevenants à cette disposition et s'autorise des poursuites judiciaires à leur encontre.

Pour toute information, joindre les Services du Ministère aux numéros de téléphone suivants : 27 20 33 75 08 / 01 73 16 80 80 / 05 46 32 67 67

Email : [mstp@solidarite.gouv.ci](mailto:mstp@solidarite.gouv.ci)

Fait à Abidjan, le 11 Novembre 2021



Myss Belmonde DOGO